



14ème législature

Question N° : 54303	De M. Jean-Pierre Giran (Union pour un Mouvement Populaire - Var)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales		Ministère attributaire > Affaires sociales, santé et droits des femmes
Rubrique > santé	Tête d'analyse >épidémies	Analyse > risques. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 22/04/2014 Réponse publiée au JO le : 28/10/2014 page : 8982 Date de changement d'attribution : 27/08/2014		

Texte de la question

M. Jean-Pierre Giran attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la gestion des risques liés à l'épidémie de fièvre ebola en Afrique occidentale. En effet, d'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), cette épidémie est celle qui pose « le plus de défis » depuis l'apparition de la maladie, il y a quarante ans. Selon les derniers chiffres publiés par l'OMS, 157 cas d'ebola ont été recensés en Guinée, dont 101 mortels, et 21 cas au Liberia, dont 10 mortels. En Sierra Leone, plusieurs personnes mortes pourraient avoir contracté la maladie en Guinée. Le Mali compte lui 9 cas suspects. Extrêmement contagieux, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures de prévention prises avec les pays touchés par le virus afin d'éviter son importation et sa propagation sur le territoire national.

Texte de la réponse

L'épidémie d'Ebola s'étend et s'accélère en Guinée, en Sierra Leone et au Libéria. Une vingtaine de cas ont été recensés au Nigéria après un cas importé. L'épidémie est historique et totalement inédite par sa virulence mais surtout par son ampleur avec près de 6 000 victimes et 3 000 décès. La France est au premier rang des nations mobilisées pour répondre au défi épidémique en Afrique, se préparer à une extension régionale et avancer dans le domaine de la recherche de solutions thérapeutiques. En réponse à cette situation, la France a mis en oeuvre une série d'actions en direction des pays concernés, comme l'a rappelé récemment le Président de la République. En Guinée, le dispositif d'appui aux autorités guinéennes est le suivant : - soutien de la France aux efforts de l'organisation mondiale pour la santé (OMS) : l'ambassade de France à Conakry participe régulièrement aux réunions de coordination et des équipes françaises ont été intégrées dans celles de l'organisation internationale ; - mission d'expertise et de conseil dans le domaine de la santé publique, assurée par le responsable du centre national de référence (CNR) des fièvres hémorragiques du centre inserm institut Pasteur de Lyon auprès du ministère de la santé guinéen ; - mission d'appui de l'institut Pasteur de Dakar pour renforcer les capacités de détection et d'analyse virale, accompagnée d'une équipe de la cellule d'intervention biologique d'urgence de l'institut Pasteur à Paris ; - mission de soutien aux dispositifs aéroportuaires guinéens (information, formation, équipement) qui contrôlent l'intégralité des passagers au départ de Conakry ; - création et soutien d'un troisième centre de traitement d'Ebola en Guinée forestière à la zone frontalière en collaboration avec médecins sans frontières et la Croix-Rouge française. Au Libéria, médecins sans frontières a dépêché, à la demande de la France, une équipe spécialisée chargée de mettre en place un centre d'isolation doté de kits de protection des personnels soignants et d'appuyer les équipes d'experts européens déjà sur place (institut Pasteur notamment). Dans ces pays, la communauté française a été



informée de l'évolution de la situation. Des messages par courriel et par SMS ont notamment été adressés aux Français résidents et de passage. Sur le territoire national, la surveillance de tout nouveau cas suspect arrivé sur le territoire a été mise en place depuis le début de l'épidémie, la définition de cas est établie par l'institut de veille sanitaire (InVS). A ce jour, aucun cas n'a été détecté sur le territoire français. Une volontaire de MSF contaminée par le virus a été rapatriée récemment pour être traitée en France avec des médicaments expérimentaux. Les aéroports français ont été préparés à recevoir d'éventuels cas suspects (sensibilisation des équipes médicales permanentes, préparation de mesures de confinement). Des procédures spécifiques ont également été mises en place auprès des compagnies d'assurance/rapatriement ainsi que des services de secours et des établissements de santé (information sur les conduites à tenir, identification des établissements de santé référents habilités à soigner les cas suspects ou confirmés). Enfin, le contrôle du fret aéroportuaire a été renforcé pour les pays à risque. Le ministère français chargé de la santé est en contact régulier avec l'european centre for disease prevention and control (E CDC) et l'Organisation mondiale de la santé. Sur le site internet France diplomatie, les fiches « conseils aux voyageurs » pour 8 pays africains (Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone) donnent des informations générales sur le virus et renvoient vers une page spéciale sur laquelle figurent des recommandations d'hygiène, ainsi que des conseils en cas de symptômes (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques-20973/article/virus-ebola-guinee-forestiere>).